

## DATES IMPORTANTES

1<sup>er</sup>  
OCTOBRE

Dernier jour pour produire une déclaration de candidature

11  
OCTOBRE

Envoi par la poste de votre avis d'inscription sur la liste électorale et d'une carte de vote

16-20  
OCTOBRE

16 OCTOBRE, ET DU 18 AU 20 OCTOBRE  
Révision de la liste électorale

27  
OCTOBRE

Dernier jour pour faire une demande de vote par correspondance

30-31  
OCTOBRE

Vote par anticipation, de 9 h 30 à 20 h

5  
NOVEMBRE

16 H 30  
Échéance pour la réception des bulletins de vote par correspondance au Bureau du président d'élection

7  
NOVEMBRE

Jour du scrutin, de 9 h 30 à 20 h

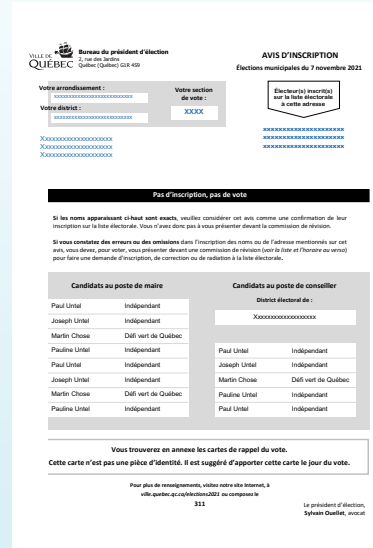


## ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale municipale.

Vers le **11 octobre**, un avis d'inscription et une carte de vote seront envoyés par la poste à toutes les adresses de la ville de Québec. Ces documents précisent le nom de chacune des personnes inscrites sur la liste électorale résidant à cette adresse.

Assurez-vous que les renseignements contenus sur l'avis d'inscription sont exacts.



## RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Si vous constatez qu'il y a des erreurs sur votre avis d'inscription ou sur votre carte de vote, vous devez vous présenter à une commission de révision pour faire apporter les modifications nécessaires à la liste électorale et ainsi pouvoir voter.

Huit commissions de révision sont prévues sur le territoire de la ville de Québec aux dates et heures suivantes :

- ▶ Le samedi 16 octobre, de 12 h à 19 h
- ▶ Le lundi 18 octobre, de 12 h à 19 h
- ▶ Le mardi 19 octobre, de 12 h à 19 h
- ▶ Le mercredi 20 octobre, de 12 h à 22 h

Pour connaître les endroits où siègeront les commissions de révision, consultez votre avis d'inscription ou visitez le [www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales](http://www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales) sous l'onglet « Électeurs ».

Vous pouvez vous présenter à la commission de révision de votre choix, peu importe l'arrondissement où vous résidez.

### DOCUMENTS À FOURNIR

À l'appui de votre demande, vous devrez présenter **deux** pièces d'identité :

- ▶ l'une mentionnant votre nom, prénom, ainsi que votre date de naissance (ex. : acte de naissance, carte d'assurance maladie, passeport, etc.)
- ▶ l'autre indiquant votre nom, prénom ainsi que votre adresse (ex. : permis de conduire, bail, bulletin scolaire, facture d'électricité, de téléphone, etc.)

La demande d'inscription, de correction ou de radiation peut être faite par votre conjoint (y compris le conjoint de fait), un parent ou une personne habitant avec vous. Il leur suffit d'apporter les deux documents permettant de vous identifier.

### RÉVISION PAR LA POSTE (MESURES SPÉCIALES POUR 2021)

Étant donné la situation sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, certains électeurs pourront présenter une demande écrite à la commission de révision afin d'apporter les corrections nécessaires à la liste électorale.

Avant de le faire, consultez les critères d'admissibilité et ayez en votre possession les documents requis.

La demande et les documents nécessaires doivent être reçus au Bureau du président d'élection **au plus tard le 20 octobre 2021 à 16 h 30**.

Pour obtenir les formulaires ou pour plus de renseignements, rendez-vous au [www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales](http://www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales) sous l'onglet « Électeurs ».



Bureau du président d'élection

## ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021



Plus on vote,  
PLUS ÇA COMPTE.



Le **dimanche 7 novembre** auront lieu les élections municipales à la Ville de Québec. Vous pourrez voter pour le prochain maire ou la prochaine mairesse ainsi que la personne qui représentera votre district électoral au conseil municipal.

Pendant les quatre prochaines années, ces élus prendront les décisions sur les orientations de la Ville, ses priorités d'action et les services qui vous concernent.

## LE RÔLE DES ÉLUS

Le maire et les 21 conseillers municipaux forment le conseil municipal, lequel a pour rôle d'administrer les affaires de la ville conformément à la loi.

Le maire est élu au suffrage universel par l'ensemble des électeurs. Il exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les services et les fonctionnaires de la Ville. Il veille à ce que les revenus de la Ville soient perçus et dépensés suivant la loi. Il s'assure également que les lois, règlements et ordonnances du conseil soient fidèlement et impartialement appliqués.

Les 21 autres membres du conseil municipal sont élus par les citoyens de leur district électoral. Ils font également partie du conseil de leur arrondissement, responsable des services de proximité auprès des citoyens.

La liste officielle des candidats à l'élection municipale du 7 novembre est disponible sur le site Internet de la Ville de Québec, au [www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales](http://www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales), sous l'onglet *Candidats*.



## POURQUOI VOTER?

Voter, c'est exprimer ses opinions et ses besoins. Les personnes que vous aurez élues vous représenteront au sein du conseil municipal et des conseils d'arrondissement et s'assureront que les services offerts par la Ville correspondent à vos attentes en ce qui a trait, entre autres, à :

- ▶ L'entretien des voies de circulation;
- ▶ L'alimentation en eau potable;
- ▶ La gestion des matières résiduelles;
- ▶ Les loisirs, les parcs et les équipements sportifs;
- ▶ Les activités sociales, culturelles et communautaires;
- ▶ La revitalisation des quartiers de la ville;
- ▶ La construction de logements sociaux;
- ▶ L'environnement;
- ▶ Le transport en commun;
- ▶ La sécurité publique;
- ▶ La vitalité économique.

## QUI PEUT VOTER?

Pour vous prévaloir de votre droit de vote, vous devez :

- ▶ Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin;
- ▶ Être citoyen canadien au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021;
- ▶ Être inscrit sur la liste électorale municipale;
- ▶ Être domicilié dans la ville de Québec et, depuis au moins le 1<sup>er</sup> mars 2021, dans la province de Québec.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble de même que les occupants ou cooccupants d'un immeuble ou d'une entreprise, qui résident à l'extérieur de la ville, peuvent également être inscrits sur la liste électorale municipale s'ils respectent certaines conditions.



## LE VOTE EN TEMPS DE COVID-19

Soyez assuré que toutes les mesures sanitaires en vigueur le jour du scrutin seront mises en place pour protéger les électeurs et le personnel électoral. Le port du couvre-visage, la désinfection des mains et la distanciation physique devront notamment être respectés.

De plus, le Bureau du président d'élection de la Ville de Québec a :

- ▶ Prolongé la période de vote par anticipation sur deux jours, soit les 30 et 31 octobre;
- ▶ Augmenté le nombre de bureaux de vote le 7 novembre de près de 50 %;
- ▶ Élargi les critères pour pouvoir voter par correspondance aux électeurs de 70 ans ou plus et aux non domiciliés.

# CARTE ÉLECTORALE 2021

Le territoire de la ville de Québec est divisé en 21 districts électoraux répartis dans les six arrondissements. Chaque district électoral est représenté par un conseiller municipal.

## LA CITÉ-LIMOILOU

- 01 District électoral du Cap-aux-Diamants
- 02 District électoral Montcalm–Saint-Sacrement
- 03 District électoral de Saint-Roch–Saint-Sauveur
- 04 District électoral de Limoilou
- 05 District électoral de Maizerets-Lairet

## LES RIVIÈRES

- 06 District électoral de Vanier-Duburger
- 07 District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf
- 08 District électoral des Saules–Les Méandres

## SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE

- 09 District électoral de Saint-Louis–Sillery
- 10 District électoral du Plateau
- 11 District électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy
- 12 District électoral de Cap-Rouge–Laurentien

## CHARLESBOURG

- 13 District électoral de Saint-Rodrigue
- 14 District électoral de Louis-XIV
- 15 District électoral des Monts

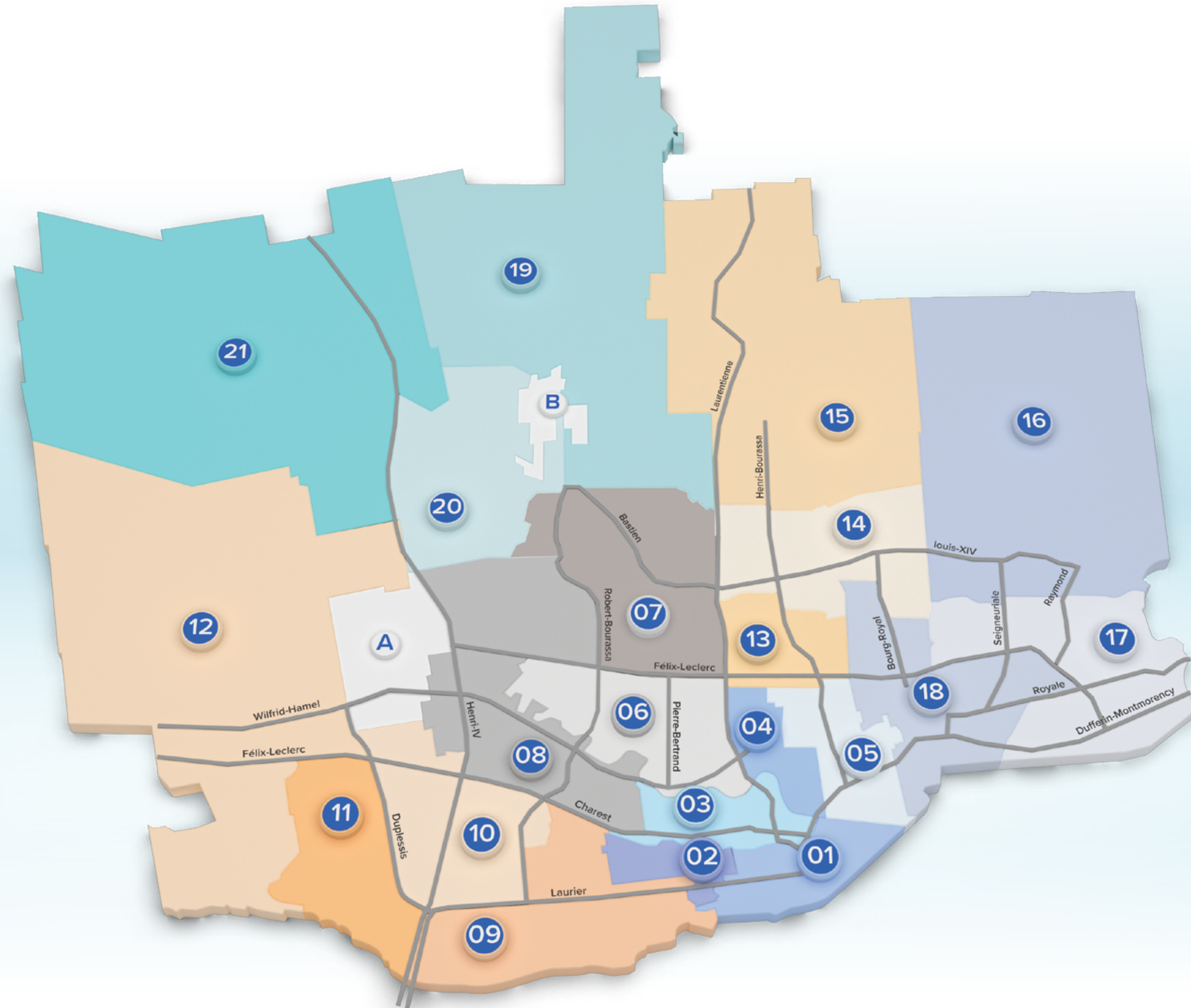
## BEAUPORT

- 16 District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
- 17 District électoral de la Chute-Montmorency–Seigneurial
- 18 District électoral de Robert-Giffard

## LA HAUTE-SAINT-CHARLES

- 19 District électoral de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile
- 20 District électoral de Loretteville–Les Châtelains
- 21 District électoral de Val-Bélair

- A Ville de L’Ancienne-Lorette
- B Wendake



## IL EST POSSIBLE DE VOTER PAR CORRESPONDANCE

### MESURES SPÉCIALES POUR 2021

Voter par correspondance permet aux électeurs admissibles de recevoir leurs bulletins de vote par courrier et d'exercer leur droit de vote de chez eux.

Le vote par correspondance est entièrement sécuritaire. Il est établi selon des standards rigoureux qui garantissent l'intégrité du vote.

### ÊTES-VOUS ADMISSIBLE?

Vous êtes admissible au vote par correspondance si vous êtes un électeur :

- ▶ Domicilié et **âgé de 70 ans** ou plus le 7 novembre 2021;
- ▶ Domicilié dans un **centre hospitalier**, un **CHSLD** ou une **résidence privée pour aînés** inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
- ▶ Domicilié et **incapable de vous déplacer** pour des raisons de santé ou **proche aidant** domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- ▶ **Non domicilié** sur le territoire de la ville de Québec;
- ▶ Domicilié et dont l'**isolement est recommandé ou ordonné** par les autorités de santé publique en raison de la pandémie de COVID-19 parce que vous :
  - Êtes de retour de voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - Avez reçu un diagnostic de la COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
  - Présentez des symptômes de la COVID-19;
  - Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de la COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - Êtes en attente d'un résultat de test de la COVID-19.

### COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE?

Si vous êtes admissible, vous devez remplir et retourner le formulaire prévu à cet effet **avant le 27 octobre**.

Vous trouverez le formulaire à l'adresse [www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales](http://www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales) sous l'onglet « *Électeurs* ». Sélectionnez ensuite « Vote par correspondance » dans la section à gauche de la page.

Après avoir présenté votre demande, vous recevrez par courrier, à compter du 11 octobre, une trousse comprenant vos bulletins de vote et toutes les instructions pour voter. Vous pourrez remplir vos bulletins de vote et les retourner rapidement avec les documents demandés au Bureau du président d'élection **au plus tard le 5 novembre, à 16 h 30**.

## FAITES PARTIE DU PERSONNEL ÉLECTORAL

La démocratie vous intéresse et vous souhaitez contribuer à votre communauté? Voilà votre chance.

À l'occasion de l'élection municipale du 7 novembre 2021, faites partie du personnel électoral. Pour soumettre votre candidature, il suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet accessible au [www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales](http://www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales) sous l'onglet *Personnel électoral*.